

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 142

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Participation du Département au fonctionnement des installations sportives des communes et intercommunalités fréquentées par les collèges publics - Année scolaire 2016/2017

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
04 13 31 18 54**

PRESENTATION

Par délibération du 24 juin 1999, le Conseil Départemental s'est prononcé favorablement sur le principe de la participation du Département aux charges de fonctionnement des installations sportives municipales fréquentées par les collèges publics dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

Les modalités décidées par l'Assemblée Départementale sont les suivantes :

- La contribution financière à l'utilisation des installations sportives par les collégiens est directement versée par le Département à la commune ou à l'organisme de coopération intercommunale concerné.

- Elle est calculée selon un barème forfaitaire :

de 420,00 € par classe de 6^o et par an pour l'utilisation des piscines (demi-bassin),

et de 1 292,00 € par an pour chaque classe excédant les capacités des installations sportives du collège pour les autres installations.

Le calcul de cette participation est basée sur les renseignements communiqués par les services de l'Inspection d'Académie des Bouches du Rhône (effectifs 2016/2017 et capacité d'accueil des installations sportives de chaque établissement).

Le tableau joint en annexe récapitule le montant de la contribution du Département pour chacune des communes et organismes de coopération intercommunale dont les installations sportives accueillent des élèves des collèges publics.

PROPOSITIONS

La dépense d'un montant de 2 353 636 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental afin d'avoir la mention qui est prescrite.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL